

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE
ARRONDISSEMENT DE LUREVILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY****Séance du 28 septembre 2026**

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 22 septembre 2026
Date d'affichage : 06 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mme et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER adjoints – T. SEGUIN – C. HOSATTE – N. SMAINE-PELLETERET – C. PERON – O. HOUILLOIN – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. ORIEZ – M. FAIVRE – S. BERNARD – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – A. LETESTU – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. BRIOT donne pouvoir à B. PY – M. METTAVANT donne pouvoir à M.C. FAIVRE – S. FASQUELLE donne pouvoir à M. HEQUET

Madame Myriam DUPATY a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/09/56

Approbation et autorisation de signature de la convention d'assistance avec le SIED 70 – réalisation d'une note d'opportunité pour un projet photovoltaïque en autoconsommation collective patrimoniale

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de maîtrise de ses coûts de fonctionnement, la Commune souhaite étudier la faisabilité et l'opportunité de développer de l'énergie photovoltaïque sur son patrimoine bâti.

Afin de maximiser la valorisation de la production électrique communale, le projet s'oriente vers un schéma d'autoconsommation collective patrimoniale, permettant de partager l'électricité produite localement entre plusieurs bâtiments publics.

Considérant la carence de moyens techniques propres et spécialisés au sein des services de la Collectivité, la Commune s'est tournée vers le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) pour bénéficier de son ingénierie et de son accompagnement. Une demande formelle a été adressée au syndicat en date du 19 juin 2026.

La prestation proposée par le SIED 70 porte sur la réalisation d'une note d'opportunité pour un projet photovoltaïque couvrant un périmètre de 8 bâtiments communaux :

1. École Primaire (PDL : 06487409507979)
2. Salle des Fêtes (PDL : 06443994139008)
3. Mairie (PDL : 06487120072309)
4. Salle de Musique, Salle des associations et Maison France Services (PDL : 06433574486204)
5. Musée et Médiathèque (PDL : 06488277814701)
6. Centre Périscolaire et ADMR (PDL : 06473806035230)
7. École Maternelle du Centre (PDL : 06488567250326)
8. Chaufferie

La mission, estimée à une durée de 3 jours, comprendra :

- La récolte des courbes de charge et des factures énergétiques des sites.
- L'étude du potentiel de production photovoltaïque des surfaces disponibles.
- L'analyse des courbes de consommation et le calcul des taux d'autoconsommation et d'autoproduction.
- La restitution et présentation du projet aux élus.

Le SIED 70 garantit la confidentialité des données et a désigné Mme Isabelle BRAVO en qualité de chef de projet. De son côté, la Commune désignera un élu référent (issu du conseil syndical) et un agent référent pour le suivi du dossier.

Sur la base du barème réglementaire fixé par le SIED 70 (340 € / jour pour un volume estimé à 3 jours), le montant total de la contribution financière de la Commune s'élève à 1 020 € TTC. Ce montant sera exigible au terme de la prestation sur présentation d'un titre exécutoire.

La convention prendra effet dès sa signature et sa transmission au contrôle de légalité, et prendra fin au règlement du solde.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 3 abstentions (C.PERON, Y.TESTON (procuration à T.SEGUIN) et T.SEGUIN) et 21 POUR :

1. **APPROUVE** le projet de convention de prestation de services à intervenir avec le SIED 70 pour la réalisation d'une note d'opportunité photovoltaïque en autoconsommation collective sur les 8 bâtiments communaux identifiés.
 2. **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
 3. **DESIGNE** M. JACOBBERGER Michel en qualité d'« Élu référent ».
 4. **DESIGNE** M. SARRE Vincent en qualité d'« Agent référent ».
 5. **VALIDE** l'imputation de la dépense correspondante (1 020 €) au budget de l'exercice en cours.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

